



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Affaire suivie par :  
Michèle POINOT-SANTERRE  
Service Agriculture / unité foncier  
Tél : 03 88 88 91 59  
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr  
Réf : publicité du 12 mai 2023/67230027

**Destinataires in fine**

Strasbourg, le 15 mai 2023

Objet : contrôle des structures

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du contrôle des structures, en vertu des articles L331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, **une ou plusieurs demandes d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole** ont été déposées auprès de mes services.

Le détail de ces demandes est repris dans le tableau ci-joint.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage des informations concernant votre commune dans votre mairie pendant une durée de 1 mois, sur vos panneaux d'affichage et éventuellement votre site internet.

Cette publicité, effectuée en vertu des articles L331-3, R331-4 et D331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, doit permettre aux autres agriculteurs exploitant sur votre commune d'être informés de la démarche en cours et, s'ils sont intéressés, de déposer eux-mêmes une candidature.

À l'issue de la période d'affichage, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint mentionnant la date de début et la date de fin d'affichage par le moyen de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

Liste des mairies :

Eschau  
Geispolsheim  
Gerstheim  
Illkirch-Graffenstaden  
Matzenheim  
Obenheim  
Rhinau